



Saint-Marcel

# Organisation des Temps Educatifs

« Faire découvrir pour  
aider à grandir »

# L'existant

## Organisation depuis la rentrée 2013

Les enfants ont école de 8h45 jusqu'à 11h45 du lundi au vendredi. La pause méridienne est de deux heures compte tenu de la durée incompressible des déplacements pour les enfants de Roger Balan. L'après-midi, l'école se termine à 16h.

Les ateliers mis en œuvre par la collectivité ont lieu Lundi, Mardi et Jeudi de 16h à 17h. Cette durée d'une heure est le minimum pour que les séances aient un intérêt éducatif. Chaque période une nouvelle offre est diffusée aux parents.

La ville propose de l'Aide aux leçons (uniquement primaire Roger Balan) encadrée par des enseignants volontaires

Aux mêmes créneaux les enseignants mettent en place les Activités Pédagogiques Complémentaires.

La garderie périscolaire commence à 17h au lieu de 16h45. Pour le vendredi, l'accueil se fait dès 16h.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 11h45	Temps Scolaire				
11h45 - 13h45	Pause Méridienne			Pause Méridienne	
13h45 - 16h00	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
16h00 - 17h00	TAP /APC/Etude*	TAP /APC/Etude*		TAP /APC/Etude*	

TAP : Temps Activités Péri-Educatives

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

## Eléments d'appréciation sur la mise en œuvre

Sur la population scolaire (548), en moyenne 400 enfants fréquentent les ateliers soit 73%. Cette proportion est à peu ou prou constante depuis le début de l'année.

Alors que le taux de participation pour les primaires est assez similaire (80% et 82%) dans les deux groupes, l'on peut noter une disparité plus forte concernant les maternelles (66% Balan, 74% Desbois).

Cette participation permet de réaliser sur l'année scolaire plus de 25000 heures/enfants.

Dans leur très grande majorité (plus de 85%) les enfants sont contents des activités qu'ils ont découvertes.

Concernant l'accidentologie, l'on peut signaler une paire de lunettes cassée et des bobos aux doigts ou aux genoux...

3 créneaux d'une heure c'est aussi trois passages de témoins entre corps enseignants et les équipes d'animation. C'est par conséquent trois zones de tension possible pour les adultes mais aussi pour les enfants.

L'on a noté que selon l'école, le mode de déplacement et le lieu de l'activité, le temps consacré à l'animation oscille entre 45 et 30 minutes. Si l'on peut estimer qu'en fin de journée cela peut paraître suffisant pour certains enfants (principalement les maternelles), l'on constate une légitime frustration de la part d'intervenants ou animateurs qui estime le temps trop court pour des apports constructifs.

En proposant aux enfants de changer toutes les périodes, l'objectif initial était de permettre à tout à chacun de découvrir une large palette d'activités. L'effet fut beaucoup d'administratif et probablement une sensation de zapping pour les enfants.

Lors de conseils d'écoles (balan maternelle et élémentaire), il avait été évoqué une demande de dérogation afin de concentrer les activités sur une même période à savoir le mercredi matin.

Une seconde option est de proposer 14 séances au lieu des 6 ou 7 actuellement. Cela dans l'optique d'inscrire les découvertes dans le temps.

Une autre hypothèse est de travailler sur des horaires décalés entre les maternelles et les primaires afin principalement d'offrir un temps de restauration collective plus calme pour les maternelles.

**Nota : Le décret du 7 mai ouvre la voie à une possible expérimentation à savoir concentrer les ateliers exclusivement sur les après-midis.**

# Une nouvelle organisation horaire

## Rappel du cadre

L'expérimentation ne peut conduire à une organisation des enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine **comprenant au moins cinq matinées**,  
 ni sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires,  
 ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée  
 avec une pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

## Proposition de répartition hebdomadaire des différents temps

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi*	Vendredi
07h00 - 08h30	Garderie				
08h30 - 11h45	Temps Scolaire		Temps Scolaire	Temps Scolaire	
11h45 - 13h45	Pause Méridienne			Pause Méridienne	
13h45 - 16h30	Temps Scolaire			Ateliers Fin 16h45	Temps Scolaire Fin 16h
16h30-18h45	Garderie			Garderie	

## Répartition des heures scolaires

Ce scénario accorde un volume de 16h15 à l'enseignement sur 5 matinées. Le matin étant considéré plus propice aux apprentissages scolaires.

Les 7h45 restantes sont réparties en trois après-midis par blocs de 2h45 (lundi et mardi). Et 2h15 le vendredi, en partant du postulat que pour ce jour les enfants sont moins réceptifs. Il apparaît aussi qu'il est plus aisé pour les parents (cette année, il a été observé une faible variation des effectifs de la garderie périscolaire entre 16h et 16h30) de pouvoir les prendre en charge plus tôt.

Ainsi la répartition horaire est la suivante :

- 2 jours avec 6h00 d'enseignements (lundi, mardi)
- 2 jours avec 3h15 (mercredi et jeudi)
- 1 jour avec 5h30 (vendredi)

## **Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

Encadrées par les enseignants, elles s'organisent de la façon suivante :

Soit un bloc d'heure placé le jeudi à partir de 13h30 pour les élémentaires.

selon la fin de la sieste pour les maternelles

Soit deux blocs de 30 minutes le jeudi à partir de 13h30 pour les élémentaires

selon la fin de la sieste pour les maternelles

le vendredi de 16h à 16h30 pour les deux.

Positionnées ainsi, elles permettent à tous les enfants qui le souhaitent de participer aux ateliers.

Par ailleurs, il est convenu qu'une synergie entre les ateliers portés par la collectivité et les APC soit recherchée le plus possible (travail autour d'un thème : l'Afrique par exemple pour les maternelle.)

## **La Pause Méridienne**

Il a été choisi de maintenir une pause méridienne de 2h certes car cela nous permet d'intégrer au mieux la durée des déplacements de l'école Roger Balan (20 à 30 minutes Aller/Retour) au Restaurant scolaire municipal.

Mais aussi pour concevoir une meilleure prise en charge des enfants, en particulier les maternelles.

Il est important de considérer ce temps comme éducatif. Il doit être un temps de plaisir, d'échange, de découverte.

En instaurant des horaires décalés de services de repas Maternelles/Elémentaires, nous pensons rendre ce moment plus apaisant (volume sonore).

## **Le temps des activités**

Il a été décidé de placer le temps consacré aux ateliers sur un unique après-midi.

Ce choix est lié à :

Une volonté d'équité entre les deux Groupes scolaires.

La certitude d'offrir aux enfants un meilleur cadre de découverte

Concernant la maternelle, nous nous sommes inspirés des retours d'expériences contenus dans le document du Ministère « Nouveaux Rythmes Scolaires. Les bonnes Pratiques en Maternelle ».

Certaines ont attiré notre attention et nous ont incité à retenir l'option de l'après-midi.

## **Organisation chronologique d'un après-midi**

L'instauration d'un créneau 13h45/14h15 permet la mise en place d'un temps d'accueil plus confortable pour les enfants et les animateurs.

De plus, ce temps est destiné à favoriser les échanges entre les référent(e)s de site, les intervenants et les familles.

Il contribue à débiter l'après-midi en douceur.

Le créneau 16h30/16h45 permet un retour au calme (avec une possible collation, si besoin est) suivi d'un temps d'activité libre. Il permet aussi les échanges avec les parents. Il répond aussi pour partie au souhait de pouvoir récupérer ses enfants chaque soir aux mêmes horaires

### En maternelle

13h45 - 14h15	14h15 - 15h15	15h15 - 16h30	16h30 - 16h45
Arrivées échelonnées	Temps Calme	Activités	Retour au calme
Temps calme	Sieste		Temps libre
Sieste			Départs échelonnés

En faisant débiter à 15h15 les activités pour les maternelles, dans le cas d'un besoin de sieste, celui-ci est respecté.

### En élémentaire

13h45 - 14h15	14h15 - 16h30	16h30 - 16h45
Arrivées échelonnées	Activités	Retour au calme
Temps calme		Temps libre
Temps libre		Départs échelonnés

En consacrant un volume horaire supérieur à deux heures (14h15-16h30) à l'activité pour les élémentaires, celui-ci permet aux encadrants d'avoir un temps d'animation conséquent (1h30 minimum) hors trajet et mise en place

Bénéficier d'un espace temps élargi nous autorise aussi à envisager des déplacements à l'extérieur : balade, visite musée, spectacle,...

NB : Il est possible que soit reconduit l'action l'aide aux leçons encadrée par des enseignants volontaires 2 fois par semaine (lundi, mardi) sur le créneau 16h30.17h30. Un enfant ne pourra participer qu'une seule fois par semaine

# Préambule

## **L'éducation, un trésor est caché dedans.**

Ce rapport de l'UNESCO, rappelle l'importance de l'action éducative.

Celle-ci permet de lutter contre les préjugés, les extrémismes de tous ordres. Victor Hugo n'écrivait-il pas « La liberté commence où l'ignorance finit ». Elle contribue aussi à l'épanouissement de l'individu.

Faire le choix de l'éducatif c'est bâtir l'avenir. C'est convenir aussi qu'elle se fait tout au long d'une vie avec une attention toute particulière à avoir pour l'enfance et la petite enfance.

Ce choix, la ville de Saint Marcel l'a fait depuis plus de vingt ans en investissant en locaux et en personnels qualifiés depuis 1992 pour accueillir les générations futures.

Dans ses actes au quotidien (aides pédagogiques aux écoles, intervenants dans le temps scolaires, soutien au tissu associatif) elle œuvre au développement d'une communauté éducative dynamique et de qualité.

Il était donc normal qu'elle s'inscrive dans le « projet de refondation de l'école » et ce dès le début avec la réforme des rythmes scolaires.

# Des Valeurs à Partager

La liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité sont des valeurs à transmettre dans tous les actes éducatifs.

Ce projet s'inscrit dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et réaffirme la valeur universelle des Droits de l'Enfant.

## **L'émancipation**

Les grandes orientations du Projet Educatif Territorial expriment la volonté de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de construire leur personnalité par l'éducation à l'autonomie.

## **Le vivre ensemble**

Les actions envisagées par le Projet intègrent la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement.

Notre Projet affiche le "vivre ensemble" comme valeur essentielle à transmettre. Il s'agit à la fois de permettre à chacun d'être reconnu et respecté au niveau de ses droits et d'inciter l'enfant puis le jeune à reconnaître l'autre et à le respecter en tant qu'individu.

## **La solidarité**

Le vivre ensemble est nécessairement accompagné d'une valeur placée au centre des orientations du Projet : la solidarité.

# Une Coéducation

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs éducatifs.

C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures municipales ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

## Relation adulte-enfant

L'adulte ici a un rôle éducatif qui ne se traduit pas seulement par l'animation des ateliers, ni par ses conseils, ordres ou interdictions. Ce rôle doit s'exprimer dans son comportement.

Il doit avoir conscience que l'enfant peut s'identifier à lui.

Il doit faire montre de responsabilité, de disponibilité afin de faire régner dans le groupe convivialité et respect.

## Relation avec les familles

La nature de cette relation conditionne « l'état » de l'enfant pendant les activités.

Il revient à chacun de faciliter le contact avec les parents pour avoir un échange permanent au bénéfice de l'enfant.

## Relation avec l'école

Parce que parallèlement aux apprentissages scolaires, l'enfant a besoin de jouer et de rêver pour pouvoir apprendre à nouveau, les ateliers péri-éducatifs sont une action qui recherche la complémentarité avec l'école. Cela sans confusion mais dans le cadre d'une démarche pédagogique et éducative concertée au profit de l'enfant.

Elle doit se traduire par une circulation fluide et efficace des informations voire une nécessaire concertation entre les équipes.

La diversité des acteurs, la différence des temps ainsi que leur organisation importe peu. Il s'agit bien là d'agir sur la « journée de l'enfant ».

# Les Ateliers

Ils s'inspirent largement de la Pédagogie du Détour, terme issu des sciences de l'éducation qui désigne toute démarche qui entend contourner les obstacles des apprentissages en proposant des activités alternatives au cours traditionnel.

Trois thématiques seront déclinées :

1. Activités Physiques et Sportives (APS)

La pratique des activités proposées doit être conciliable avec la disponibilité des équipements municipaux.

2. Activités Culturelles et Artistiques (ACA)

3. Activités Techniques et Environnementales (ATE)

L'action de l'Ecole et celle des Ateliers sont complémentaires dans leurs dimensions temporelle, éducative et pédagogique.

Les Ateliers participent à l'acquisition de connaissances et de compétences issues du socle commun.

Celui-ci compte sept thématiques, à savoir :

1/ La maîtrise de la langue française

2/ La pratique d'une langue vivante étrangère

3/ Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

4/ La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

5/ La culture humaniste

6/ Les compétences sociales et civiques

7/ L'autonomie et l'initiative

Des activités réfléchies en cohérence avec les projets d'écoles permettront aux enfants d'appréhender d'une manière différente mais complémentaire des connaissances et des compétences inhérentes au socle commun.

Les ateliers seront programmés selon les périodes scolaires. Dans le cadre d'une collaboration active, les enseignants pourront être prescripteurs d'une participation à une activité.

L'enjeu est d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir plusieurs activités sur l'année. Nous souhaitons que chaque enfant participe aux trois thématiques.

Pour un meilleur suivi, un livret des Ateliers qui indiquera son parcours dans les thématiques pourra être instauré. Celui-ci sera un lien entre l'enfant, les familles, l'école et l'encadrement des ateliers.

**Cette liste d'ateliers qui suit n'est pas exhaustive.**

### **Pour les Maternelles**

Les activités proposées accorderont une place importante à la découverte de soi, de son environnement et de la socialisation.

Pour découvrir le plaisir des mots : présentation de livres, lecture de contes

Pour un premier éveil musical : travail sur les comptines, les chansons et les rythmes.

Pour bien connaître son corps : activités de détente, de relaxation, éveil corporel

### **A destination du cycle 2**

Devenir un artiste des mots : calligraphie, poésie, rédaction d'un journal.

Pour découvrir le numérique : initiation au multimédia et à la création de blogs.

Pour bouger : jeux sportifs ou des sports collectifs.

S'initier à la pratique d'activités artistiques : théâtre, musique, arts du cirque, marionnettes et arts plastiques.

Apprendre les bonnes habitudes alimentaires : la nutrition, ateliers cuisine.

Découvrir le développement durable, la biodiversité : gestes quotidiens, tri sélectif, jardinage, déplacements,...

Pour aller à la découverte d'œuvres : visites, rencontres, spectacles

### **Concernant le cycle 3**

Pour être en pleine forme : sports individuels et collectifs.

Pratiques artistiques : chorale, percussions, danse, arts du cirque, improvisation théâtrale, initiation à la mise en scène,

Pour explorer le monde : éveil scientifique, découverte d'un pays (langue, chant, danse,...)

Parfaire ses connaissances numériques : des activités photo, vidéo, blogs, bon usage des réseaux sociaux...

Ecrire une histoire ou son histoire : ateliers d'écriture, de poésie, de petits récits, de reportages photos.

Aussi découvrir d'autres histoires : Spectacles

### **Des activités pour tous**

Prolonger le plaisir de lire : présentation de livres, lecture de contes, poésie, presse,...

Pour le plaisir de la création : collage, modelage, scrapbooking, récupération,

Partager et se détendre à travers l'univers des jeux

Le vivre ensemble : Initiation Premier Secours, Sécurité Routière

## **Des parcours à construire**

Les contenus des Ateliers seront proposés aux enfants dans le cadre d'un parcours de découverte.

Chaque parcours est construit autour de 3 temps :

Je pratique une activité : arts et expressions / activités physique sportive / sciences et médias, etc

Je rencontre, je m'informe : des personnes ressources / des expositions,

Je donne mon avis : échanges / débats,

Un parcours durera environ 7 semaines, cela correspond à la période scolaire entre les vacances. Un enfant pourra vivre ainsi 5 parcours durant l'année scolaire s'il participe à l'ensemble des Ateliers.

# Les moyens

## L'encadrement

Les ateliers bénéficient d'une équipe d'animateurs permanents, d'intervenants associatifs ou autres par thématique.

> Quantitatif : déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire, les ateliers respectent la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement. Celle-ci fixe les conditions d'encadrement à un animateur pour dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze pour les plus de six ans

> Qualitatif : les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les ateliers sont : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence, Brevet d'Etat (Judo, Moto, Education Populaire..) ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation.

## Les référents thématiques

Chaque thématique aura un référent qui sera garant de la cohérence des ateliers avec les projets municipaux (Sports, Culture).

Celui-ci fera le lien avec les écoles afin de garantir un parcours éducatif concerté sur les différents temps.

Il est garant des objectifs pédagogiques et de la mise en application de ceux-ci.

Sa responsabilité pédagogique lui confère le devoir d'intervention s'il estime qu'un intervenant est en décalage avec les objectifs.

## Les référents de site

Cette personne ne sera pas en situation d'animation directe avec les enfants (sauf raisons particulières).

Son rôle sera de :

Gérer la constitution des groupes d'enfants en début de période (programmation activités)

Vérifier le bon déroulement des activités

Faire le lien entre les animateurs et les groupes d'enfants

Assurer les relations régulières avec les enseignants

Faire le lien entre les différents intervenants et les groupes d'enfants inscrits

Etre en contact régulier avec les référents thématiques

## L'Intervenant

Il est attendu de lui qu'il soit à l'écoute, attentif, rassurant.

Il est pour les enfants un modèle qui doit donner des repères et les expliquer.

Son comportement doit être irréprochable, son professionnalisme et son sens des responsabilités lui imposent ponctualité, assiduité et implication.

Il ne se contente pas de surveiller les enfants.

Il leur transmet un savoir-faire, des connaissances nouvelles et partage avec eux ses découvertes.

Il suscite leur curiosité et leur donne la possibilité d'expérimenter.

Il suscite un climat ludique et de détente durant l'atelier.

Il veille au bon déroulement de l'atelier.  
Il est garant du respect des règles de sécurité et de convivialité.

## Les locaux

Afin d'accueillir les enfants, la ville utilisera la plupart des salles communales existantes. Il s'agit, soit de locaux à vocation scolaire, soit de salles spécifiques réservées à cet effet. Dans tous les cas, il sera veillé au meilleur aménagement possible afin de respecter les particularités du public (maternelles) et le respect des différents rythmes. Dans l'hypothèse de l'utilisation de locaux à vocation scolaire, une charte sera formalisée entre la collectivité et l'école.

## La sécurité

Toute personne intervenant dans la mise en œuvre des ateliers doit veiller à ce que chaque enfant se sente en totale sécurité dans ceux-ci. Les matériaux et objets qui les entourent doivent être sous contrôle afin qu'ils soient sans danger pour les participants.

Tout déplacement doit être strictement encadré. Il faut évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires, en tenant compte de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des dangers que peut comporter le parcours suivi par les enfants

## Les moyens financiers

Les charges et produits liés au fonctionnement des ateliers se répartissent de la sorte :

> Charges : personnel, prestataires, consommables pédagogiques.

> Produits : Fonds d'amorçage Etat (50€ par élèves), aides de la Caisse d'Allocations Familiales (0.50€ par heure/enfant réalisée)

La Ville supporte une part importante du prix de revient de cette activité.

# L'évaluation

L'évaluation concernera principalement les objectifs suivants :

## Apprendre à être

Pour mieux s'épanouir et être en mesure d'agir avec une capacité toujours renforcée d'autonomie, de jugement et de responsabilité personnelle.

### Objectifs opérationnels :

Laisser la possibilité aux enfants de pouvoir choisir entre les différentes activités  
Aménager les lieux pour favoriser l'autonomie des enfants

### Indicateurs et critères d'évaluation :

Variété des choix effectués par les enfants  
Adaptation des lieux

## Apprendre à faire

Pour acquérir plus largement des compétences permettant de faire face à de multiples situations (apprentissage scolaire, vie collective,...)

### Objectifs opérationnels :

Proposer des activités qui permettent aux enfants d'exploiter ses compétences.  
Mettre en place un livret d'ateliers

### Indicateurs et critères d'évaluation :

Diversité des activités dans les différentes thématiques  
Activités auxquelles a participé l'enfant

## Apprendre à connaître

En enrichissant sa culture générale avec la possibilité de découvrir divers champs d'activités (Sports, Culture, Environnement,...)

### Objectifs opérationnels :

Proposer des activités de découverte pour stimuler la curiosité de l'enfant  
Proposer des thèmes pouvant être déclinés sur plusieurs activités.

### Indicateurs et critères d'évaluation

Nombre et diversité d'activités proposées.  
Nombre de thèmes déclinés sur l'année.

## Apprendre à vivre ensemble

En développant la compréhension et la perception des interdépendances – réaliser des projets communs, se préparer aux divergences – dans le respect et la compréhension de l'autre.

### Objectifs opérationnels :

Impliquer les enfants dans le respect des autres et du matériel  
Mettre en place des temps et lieux pour être à l'écoute des souhaits des enfants

### Indicateurs et critères d'évaluation :

Investissement et comportement des participants  
Emergence de projet d'enfant

Une évaluation sera faite par thématique par les différents référents afin de vérifier si les animations et le fonctionnement sont en adéquation avec le projet.

1 à 2 fois dans l'année, un bilan global sera réalisé. Il sera l'occasion d'associer le corps enseignant et de réadapter si nécessaire le fonctionnement.

# Annexes